

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2015/03/30/2015003099/justel>

Dossier numéro : 2015-03-30/02

Titre

30 MARS 2015. - Arrêté ministériel portant création et détermination du ressort des comités de concertation de base de certains services relevant du ressort du comité de secteur II - Finances

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 20-02-2020 inclus.

Source : FINANCES

Publication : Moniteur belge du 08-05-2015 page : 25242

Entrée en vigueur : 01-07-2015

Table des matières

Art. 1-4

Texte

Article [1er](#). Dans le ressort du comité de secteur II - Finances, sont créés les comités de concertation de base repris dans le tableau ci-dessous. Ils ont comme siège celui fixé dans la colonne 2 et sont compétents pour le ressort fixé à la colonne 3. Les divers lieux, situés dans le ressort de chaque comité de concertation de base, dans lesquels les réunions peuvent être organisées seront fixés dans le règlement d'ordre intérieur.

1	2	3
dénomination	siège	ressort
comité de concertation de base n° 1	Bruxelles	1° les services centraux de : - l'Administration générale de la fiscalité ; - l'Administration générale de la perception et du recouvrement ; - l'Administration générale des douanes et accises ; - l'Administration générale de l'inspection spéciale des impôts ; - l'Administration générale de la documentation patrimoniale ; [² l'Administration générale expertise et support stratégiques] ² ; 2° les services d'encadrement ; 3° les services visés aux articles 12, 13 et 13/1 de l'arrêté royal du 19 juillet 2013 fixant le règlement organique du Service public fédéral Finances ainsi que les dispositions particulières applicables aux agents statutaires
comité de concertation de base n° 2	Bruxelles	les services de l'Administration générale de la fiscalité établis dans la Région de Bruxelles-Capitale, à l'exception des services centraux
comité de concertation de base n° 3	Gand	les services de l'Administration générale de la fiscalité établis dans la Région flamande
comité de concertation de base n° 4	Namur	les services de l'Administration générale de la fiscalité établis dans la Région wallonne